

Sur convocation du Maire en date du 22 février 2018, les membres du conseil municipal se sont réunis le 1<sup>er</sup> mars 2018 à 20h30, à la Maison Polyvalente, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

**SONT PRESENTS** : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFREERE-MILLER, Sandra DRILLET, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

**ABSENTE EXCUSEE** : Nathalie DRON (qui a donné pouvoir à Marie-Odile DEFREERE-MILLER)

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE** : Claudine JOFFROY

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

**Point n°1 : Approbation Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2018**

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations.

**Point n°2 : Biens soumis à droit de préemption**

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour :

- Une maison située rue des Bouleaux, vendue 123.000,00 € ;
- Une parcelle de 40 ca rue des Ormes, vendue 4.000,00 €

**Point n°3 : Attribution du lot de chasse n°2**

Ce lot de chasse situé à la Grande Forêt, a son bail qui se termine le 31 mars 2018. Après plusieurs offres reçues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Philippe RETOURNARD et Maryanne JEANDEMANGE), décide de reconduire le bail pour 9 ans à Mr GOUBANOFF.

**Point n°4 : Programme d'actions forestières pour l'année 2018**

Il s'agit de divers travaux programmés par l'ONF dans différentes parcelles de la forêt communale.

Des travaux de plantation, régénération, sylvicoles, de protection contre les dégâts de gibier, sur limites et parcellaire, et travaux d'infrastructures.

Coût total : Investissement : 12.200,00 € HT  
Fonctionnement : 6.112,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce programme d'actions tel qu'il est présenté.

**Point n°5 : Adhésion au SMIC**

Trois collectivités ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale. Il s'agit des communes de Frébécourt et Puzieux et le Syndicat Scolaire du Secteur de Le Tholy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ces adhésions et ce, à l'unanimité.

**Point n°6 : Attribution d'une aide financière pour un voyage scolaire**

L'école élémentaire a le projet d'emmener les 24 et 25 mai prochain, 63 élèves de 3 classes, visiter le chantier médiéval de Guédélon dans l'Yonne.

Le détail des dépenses et recettes pour ce voyage a été commenté et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide financière de 1.000,00 €.

### **Point n°7 : Terrains communaux occupés à titre précaire**

Les terrains cadastrés ZD25, ZD33, ZK30, ZC25, ZK26, AD36, AD37, AB14 et AB16 font l'objet d'une convention d'occupation provisoire précaire auprès de divers agriculteurs locaux dans les mêmes termes que l'année dernière. Les locations sont révisables en fonction de l'indice national des fermages qui est de 106,28.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions à venir.

### **Point n°8 : Demandes de subventions diverses**

- Association de danse country « Angry Country Boots » : le maire a reçu les statuts, la déclaration en Préfecture des Vosges et le bilan financier au 31 décembre 2017 et prévisions budgétaires pour 2018 mais s'étonne que le siège est la Mairie de Darnieulles alors qu'il n'a pas été informé et également que la présidente ne s'est pas présentée. A revoir !
- Association Marche Mythique Organisation : une aide de 100 € lui sera versée dans le cadre de la marche Paris-Alsace, comme l'année dernière.

### **Point n°9 : Vérification des points d'eau incendie (PEI)**

29 PEI sur la commune sont à vérifier tous les 3 ans. Le Syndicat des Eaux du Bolon possède l'appareil permettant de réaliser cette vérification pour un montant de 20 €/PEI.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce que le Syndicat des Eaux du Bolon procède à cette vérification tous les 3 ans.

### **Point n°10 : Location de la salle des fêtes le jour de la Saint Sylvestre**

Sur l'avis du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander 600 € pour la location de la salle des fêtes le jour de la Saint Sylvestre en précisant que les associations locales ne peuvent bénéficier de la gratuité ce jour-là.

### **Point n°11 : Procédure d'expulsion d'un locataire**

Suite à de nombreux impayés de loyers de la part d'une locataire d'un logement communal, le Conseil Municipal décidé, à l'unanimité, d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de cette dernière en commençant par le choix de Maître GASSMANN, Huissier de Justice.

### ***Informations et questions diverses***

Immeuble insalubre 782 rue de Mirecourt : la propriétaire d'une maison voisine à celle-ci nous signale ce désagrément. Un courrier a été adressé au notaire de la succession des propriétaires de cette maison ainsi qu'au Préfet des Vosges.

Retrait d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire : par courrier du 13 février 2018, l'inspection académique informe le Maire de la suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire pour la rentrée 2018/2019.

Association pour la sauvegarde du site de Virine : l'assemblée générale a eu lieu et le délégué en fait un bref compte rendu.

Rue de la Croix de Romont : une demande de raccordement électrique a été demandée par un propriétaire.

Porte-drapeaux : deux porte-drapeaux seront installés en façade de la Mairie

Stockage de bois : un accord a été signé entre la commune et la SAS LEROY NEGOCE pour stocker du bois sur une de nos parcelles forestières.

Comité des fêtes : une visite du local du comité aura lieu le samedi 10 mars 2018 à 11h.

Bibliothèque : la nouvelle représentante au sein du conseil municipal est Maryanne JEANDEMANGE

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h45.